

FICHE D'INFORMATIONS  
QUESTIONNAIRE À L'ATTENTION DES SECRÉTARIATS DES ORGANES INTERNATIONAUX ET INTERGOUVERNEMENTAUX DE L'UNESCO

**1. Comité/Institut/Convention/Commission/Programme**

a. Mandat et objectifs :

En tant qu'Institut de catégorie 1 de l'UNESCO, le Centre international de physique théorique (CIPT) a pour mission de :

- Favoriser l'essor des études supérieures et de la recherche en physique et en mathématiques, notamment pour soutenir l'excellence dans les pays en développement.
- Développer des programmes scientifiques de haut niveau en gardant à l'esprit les besoins des pays en développement, et fournir un forum international d'échange scientifique pour les chercheurs de tous les pays.
- Mener des recherches conformes aux normes internationales les plus exigeantes et entretenir un environnement propice à la recherche scientifique pour l'ensemble de la communauté du CIPT.

b. Vous êtes-vous fixé des objectifs de travail spécifiques pour le biennium en cours ?

Nos objectifs sont alignés sur le 38 C/5 et listés dans le Système d'information sur les stratégies, les tâches et l'évaluation des résultats (SISTER).

c. Nombre de membres et durée de leur mandat

Les membres sont au nombre de trois, tel que stipulé par un accord tripartite : le gouvernement italien, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et l'UNESCO. La durée de leur mandat est illimitée.

d. Les membres sont-ils répartis par groupes électoraux ?

Non.

e. Les membres siègent-ils à titre personnel, en tant qu'experts, ou en tant que représentants intergouvernementaux ?

En tant que représentants gouvernementaux et intergouvernementaux.

FICHE D'INFORMATIONS  
QUESTIONNAIRE À L'ATTENTION DES SECRÉTARIATS DES ORGANES INTERNATIONAUX ET INTERGOUVERNEMENTAUX DE L'UNESCO

f. Les objectifs et les méthodes de travail ont-ils été présentés au Président et/ou aux États membres ?

Non.

g. Les observateurs sont-ils autorisés à participer et/ou prendre la parole ?

Oui, ils ont le droit de participer et de prendre la parole.

h. Fréquence et durée des réunions

Deux fois par an pour une session d'au moins 3 heures.

i. En combien de langues l'interprétation des réunions est-elle disponible ?

Les réunions se tiennent exclusivement en anglais.

j. Où se tiennent les réunions ?

À l'Institut.

k. Budget global, en précisant les sources de financement correspondantes pour chaque catégorie suivante :

	Programme ordinaire	Autres sources
Organisation des réunions		Budget pour les réunions du Comité de pilotage : USD 33 970 par an
Activités opérationnelles		
Personnel de l'UNESCO (montant forfaitaire approximatif)		Estimation de l'effort lié au Comité de pilotage par an : USD 19 970

FICHE D'INFORMATIONS  
QUESTIONNAIRE À L'ATTENTION DES SECRÉTARIATS DES ORGANES INTERNATIONAUX ET INTERGOUVERNEMENTAUX DE L'UNESCO

**2. Bureau (le cas échéant) : Aucun.**

- a. Nombre de membres, durée du mandat, nombre de mandats autorisés
- b. Les membres siègent-ils à titre personnel, en tant qu'experts, ou en tant que représentants intergouvernementaux ?
- c. Fréquence et durée des réunions
- d. Les observateurs sont-ils autorisés à participer et/ou prendre la parole ?
- e. L'interprétation est-elle disponible au cours des réunions ?
- f. En combien de langues l'interprétation des réunions est-elle disponible ?
- g. Où se tiennent les réunions ?

**3. Règlement intérieur**

- a. Par qui le règlement intérieur est-il adopté ?

Le règlement intérieur est défini dans le cadre de l'accord tripartite.

b. Préparation des réunions

- i. Qui décide de l'ordre du jour ?

Le Président.

- ii. Quelle est la date limite pour l'envoi des documents ?

Environ deux semaines à l'avance.

## FICHE D'INFORMATIONS

### QUESTIONNAIRE À L'ATTENTION DES SECRÉTARIATS DES ORGANES INTERNATIONAUX ET INTERGOUVERNEMENTAUX DE L'UNESCO

iii. Les documents sont-ils envoyés au format papier ?

Non, ils sont envoyés par voie électronique.

iv. Est-il possible de choisir un envoi dématérialisé sans impression de documents ?

Sans objet.

v. Qui décide du calendrier ?

Le Président, en consultation avec les autres membres.

vi. Qui décide de la tenue des réunions ?

Le Président.

vii. Est-il possible d'organiser des réunions par vidéoconférence ?

Oui, nous le faisons.

viii. Est-il possible d'organiser des sessions extraordinaires ? Oui.

i. Si oui, selon quelles modalités ? Sur demande de l'un des membres et avec l'approbation du Président qui se charge ensuite de l'organiser.

ix. Des sous-groupes ou sous-comités peuvent-ils être constitués ? Oui.

i. Le cas échéant, pour quelle durée et avec quelle mission ?

Cela ne s'est produit qu'une fois, de manière exceptionnelle, afin de répondre à un rapport d'audit.

## FICHE D'INFORMATIONS

### QUESTIONNAIRE À L'ATTENTION DES SECRÉTARIATS DES ORGANES INTERNATIONAUX ET INTERGOUVERNEMENTAUX DE L'UNESCO

#### c. Prise des décisions

##### i. Qui est chargé de la préparation des projets de décision ?

Les décisions sont rédigées et adoptées au cours des réunions.

##### ii. Quelle est la date limite pour la soumission de nouveaux projets de décision et d'amendements par les États membres ?

Les membres du Comité de pilotage peuvent émettre des suggestions avant et pendant la réunion.

##### iii. Les observateurs sont-ils autorisés à participer et/ou prendre la parole ? Oui dans les deux cas.

##### iv. Quelles sont les modalités d'adoption des décisions ?

À la majorité des deux tiers.

#### **4. Relations avec la Conférence générale et le Conseil exécutif et avec les autres organes intergouvernementaux**

##### a. Soumettez-vous des propositions formelles dans le cadre de l'élaboration du Programme et Budget de l'UNESCO (C/5) ? Oui.

###### a. Si oui, selon quelles modalités ?

Par l'entremise du Secteur des Sciences exactes et naturelles.

##### b. Comment assurez-vous le suivi des résolutions de la Conférence générale ?

Par l'entremise du Secteur des Sciences exactes et naturelles.

##### c. Le Conseil exécutif peut-il faire appel à votre expertise dans votre domaine de compétence ?

## FICHE D'INFORMATIONS

### QUESTIONNAIRE À L'ATTENTION DES SECRÉTARIATS DES ORGANES INTERNATIONAUX ET INTERGOUVERNEMENTAUX DE L'UNESCO

Aucune demande n'a été formulée.

- d. Faites-vous rapport de vos activités à la Conférence générale et/ou au Conseil exécutif plus d'une fois au cours de chaque période couverte par un programme quadriennal ?

Non.

- e. Comment assurez-vous le suivi des décisions du Conseil exécutif ?

Par l'entremise du Secteur des Sciences exactes et naturelles.

- f. Existe-t-il un cadre spécifique pour la collaboration avec d'autres organes internationaux et intergouvernementaux ?

Notre Institut a mis en place des accords et des collaborations avec d'autres agences internationales telles que l'AIEA, l'UIT et l'OMM.

**5. Avez-vous d'autres remarques à formuler concernant la gouvernance des organes internationaux et intergouvernementaux ?**

L'Institut dispose également d'un Conseil scientifique comptant 15 membres recrutés parmi des universitaires issus des institutions scientifiques les plus prestigieuses dans le monde entier, et que le Directeur peut consulter sur toutes les questions scientifiques. Le Conseil scientifique se réunit une fois par an en même temps que l'une des deux sessions du Comité de pilotage. La session dure un jour et demi. D'ordinaire, les membres du Comité de pilotage prennent part à toutes les activités du Conseil scientifique.

**6. Veuillez indiquer (en précisant, si possible, le lien hypertexte correspondant) tout document statutaire pertinent, y compris les résolutions de la Conférence générale portant création des organes concernés et les décisions du Conseil exécutif s'y rapportant.**